

Compte rendu entrevue du 03 mars 2023

Koumac,

Le vendredi 03 mars 2023

Délégation reçue en salle du conseil pour donner suite à la marche solidaire du vendredi 03 mars 2023.

Ce vendredi 03 mars 2023, suite à la marche solidaire contre les violences et actes d'incivilités organisée à l'initiative des citoyens du village et des tribus de Koumac, une délégation a été reçue en salle du conseil de la mairie.

Le maire a reçu cette délégation en présence de : ses adjoints, le commandant de la compagnie de Gendarmerie de Koné et le Chef CHAPEAU de la brigade de Koumac, les coutumiers, et le député Mr Nicolas Metzdorf.

Le maire Wilfrid WEISS, rappelle l'importance de la création du CLSPD (Conseil Local de sécurité et de prévention de la Délinquance), un audit vient d'être restitué et sera prochainement présenté au conseil municipal puis au CLSPD.

Les axes et actions prioritaires en matière de lutte contre la délinquance et toutes autres formes de violences seront mise en place par le CLSPD avec notamment le futur recrutement d'un coordonnateur.

Le maire informe l'assemblée que la commune est équipée de 25 caméras de surveillances déployées dans le village et que 6 autres seront prochainement installées afin de renforcer notre système de vidéo surveillance (haut du village et zone artisanale). L'axe de la solidarité citoyenne est également évoqué à plusieurs reprises par le maire.

La mise en place de citoyens référents de quartiers et tribus est une solution retenue par le maire et sera rapidement mise en place par la signature d'une convention entre la gendarmerie et la mairie. Ce dispositif permettra de faciliter la communication entre la gendarmerie et les référents.

Des réunions de travail sont déjà organisées chaque vendredis entre le maire, la gendarmerie et les gardes champêtres. Ces moments d'échanges garantissent le partage des informations et permettent de faire le point des situations rencontrées ou à prévoir. Des patrouilles de nuits effectuées avec les gardes champêtre et conjointement avec des élus ont été renforcées, mais le maire rappelle que Koumac est un territoire de plus de 500km² et qu'il est difficile de sillonner chaque nuit tous les quartiers du village.

L'éclairage public sera également renforcé cette année avec l'apport d'un budget de 19M.

La majorité des délits sont commis sous l'emprise de stupéfiants, et notamment l'alcool comme facteur aggravant des actes de délinquances, c'est pourquoi le maire annonce la signature d'un nouvel arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les lieux et la voie publique. Il demande également aux commerçants d'être vigilants et de ne pas vendre de boissons alcoolisées aux personnes déjà sous l'emprise de l'alcool.

Koumac étant le « carrefour du nord », les communes aux alentours sont également toutes concernées par le problème de la délinquance.

Sujet également évoqué : « les alternatives citoyennes » encadrée par la commune pour une meilleure prise en charge des jeunes exposés à la délinquance.

Différentes modalités de réalisations sont possibles : Convocation du jeunes en mairie, avec ses parents ; les stages à vocations « réparatrices » (nettoyage des tags, ramassage des déchets...) ; les stages à vocations « plus larges » (participations à des activités sportives, culturelles, civiques...)

[Communication auprès du service des gardes champêtre] : Le maire rappelle à tous l'importance de communiquer aux gardes champêtres toutes informations sur les actes commis au sein de la commune. Après un passage en gendarmerie pour un dépôt de plainte ou de main courante, il est important d'en informer le bureau des gardes champêtres qui feront systématiquement remonter l'information au Maire.

Monsieur Nicolas Metzdorf : Notre député de la 2^{onde} circonscription se dit inquiet par rapport au problème de la délinquance, qui ne touche pas uniquement notre commune mais tout le territoire. Il déplore également le manque de places dans les prisons du territoire et fera son possible pour réaliser sa part du travail et faire remonter au plus haut les informations du terrain.

La construction d'une nouvelle prison, la remise en place du service militaire, donner du pouvoir aux autorités coutumières sont des pistes évoquées par le député. Sa présence sur Koumac été également en soutien aux victimes.

La Gendarmerie : Le commandant de la compagnie de Gendarmerie de Koné partage les mêmes inquiétudes que les habitants. Il explique néanmoins que leurs équipes de gendarmes sont épuisées et multitâches. Ils sont obligés de prioriser leurs interventions en fonction de la gravité des délits, car leurs effectifs ne leur permettent pas de se trouver sur tous les fronts, mais qu'ils traitent tous les dossiers.

Il rajoute également que la Nouvelle-Calédonie, même avec des moyens humains limités (ex : 9 militaires pour la brigade de koumac) atteint un taux de résolutions des enquêtes de plus de 50%, ce qui est bien supérieur à la métropole.

Les gendarmes font tous ce qu'ils peuvent en collaboration avec les coutumiers et la commune.

[Rappel communication auprès de la population] : « Opération tranquillité vacances » et « engagement réserviste ».

Mme Nadia HEO, conseillère à la province nord était également présente pour partager son soutien avec les victimes et la population de Koumac. Elle rappelle que malgré tous les efforts et actions déjà mises en place, la violence est toujours là, il faut travailler en synergie pour l'intérêt général.

Représentant des coutumiers : Le président du conseil des anciens, et président de l'aire HOOT MA WHAAP Paeten WHAAP, déplore tous ces actes de délinquances que subissent aujourd'hui nos familles. Il explique être confronté aux mêmes problématiques en tribus, les coutumiers et la population kanake en générale sont dépassés.

Les citoyens : à leur tours ont rapportés des faits personnels rencontrés dans la commune, ou encore ont soulevé leurs incompréhensions face à la lenteur des délais de résolutions des enquêtes.

Une question s'est posée plusieurs fois : Qu'en est-il de la responsabilité des parents ? face aux actes d'incivilités des jeunes mineurs ou majeurs ? Un sujet sur lequel il faudra se pencher.

Le service communication